

## Pourquoi le libre accès aux publications savantes ?

**Jean-Claude Guédon**

Professeur

Département de littérature comparée

Nous avons tous vécu les situations suivantes :

1. Nous ne trouvons pas l'article dont nous avons besoin dans la bibliothèque, ou même à Montréal ;
2. La bibliothèque nous demande si elle peut arrêter un abonnement à une revue qui nous intéresse ;
3. Nous avons signé les yeux fermés un contrat de transfert de droit pour pouvoir être publié ;
4. Nous aimerions pouvoir utiliser des articles, en particulier les nôtres, par exemple en classe, mais le droit d'auteur semble s'opposer à ces pratiques.<sup>1</sup>
5. Pour mieux nourrir notre dossier professionnel, nous cherchons à publier dans des revues « prestigieuses ».

Les points 1 et 2 renvoient à un phénomène bien connu parmi les bibliothécaires, mais peu discuté parmi nos collègues : le coût des revues savantes a augmenté énormément depuis quarante ans, bien au-delà du coût de la vie (voir les graphiques publiés par l'Association of Research Libraries aux USA : <http://www.arl.org/storage/documents/expenditure-trends.pdf>).<sup>2</sup> Les raisons de cette augmentation des coûts des revues sont largement liées à la création d'un marché inélastique de revues largement contrôlé par un oligopole de grands éditeurs internationaux (Reed-Elsevier, Springer, Wiley, etc.). Le marché inélastique est géré par un système de concurrence d'allure scientifique parce que fondé sur un indice quantitatif, le « facteur d'impact ». Ce « facteur d'impact » est calculé pour les seules revues qui sont recensées dans un outil autrefois intitulé « science citation index » et maintenant plus poétiquement « Web of Science » (WoS). Cet outil est la propriété de Thomson-Reuters. Comment les revues sont incorporées ou exclues de la liste du Wos relève de ces opérations qui, sous couvert de la quête d'« excellence », demeurent largement opaques ; nous placerons donc ces procédures mystérieuses à la disposition de quelque « Wizard of WoS » !

---

1 À cet égard, la Cour Suprême du Canada a assoupli les contraintes du « fair deal » canadien, mais notre université a malgré tout décidé de signer un contrat avec copybec cet automne. Sur les nouvelles règles, voir la colonne de Michael Geist, « Canadian Universities Navigate Learning Curve for New Copyright Rules », blog du 4 septembre dernier, <http://www.michaelgeist.ca/content/view/6947/135/>. Ceci constitue un tout autre sujet qui mériterait d'être également discuté.

2 Selon l'Association des Bibliothèques de Recherche du Canada, le Québec, rien que pour les périodiques, dépensait environ 33,5 millions de dollars en 1909-10 et le Canada environ 181,5 millions de dollars. Notre université dépensait presque 7,8 millions de dollars. Voir [http://www.carl-abrc.ca/uploads/pdfs/stats/2010\\_CARL\\_publication.pdf](http://www.carl-abrc.ca/uploads/pdfs/stats/2010_CARL_publication.pdf), p. 32.

Le point 3 renvoie au fait que, lorsque nous sommes en relation légale avec une revue, relation qui encadre évidemment des pratiques commerciales, nous baillons d'ennui et signons ces contrats sans chercher à savoir ce qu'ils contiennent, ce qu'ils nous empêchent de faire (presque tout), ce qu'ils nous permettent de faire (en fait très peu de choses). Le transfert des droits correspond au moment fatidique d'un don : les chercheurs font cadeau aux maisons d'édition de leurs précieux résultats de recherche pour le « privilège » de se faire publier. Pour gérer un processus d'évaluation par les pairs, et pour un peu de nettoyage linguistique ou stylistique, d'ailleurs de plus en plus négligé, ces maisons d'édition exigent un prix d'abonnement (en fait de licence d'accès dans le monde numérique) tel que leur marge de profit atteint des taux oscillant régulièrement entre 25 et 45 %. Or, ces précieux résultats de recherche n'ont pu être produits en tout ou en partie (majoritaire) que grâce à des fonds publics ; l'évaluation par les pairs est effectuée gratuitement ; le don des chercheurs aux maisons d'édition est effectivement un don sans contrepartie pécuniaire ; ensuite les maisons d'édition vendent les licences d'accès aux bibliothèques qui, elles aussi, sont financées par des fonds publics.

Le point 4 renvoie évidemment aux contraintes du droit d'auteur. Les maisons d'édition, non contentes d'extraire des sommes importantes du secteur public par les licences d'accès, tentent également de trouver de nouvelles sources de revenus par les utilisations secondaires de leurs publications. Ainsi, distribuer un ensemble d'articles aux étudiants doit donner naissance à un paiement supplémentaire à une entreprise du style copibec (Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, etc.) qui se charge, après avoir tiré son propre profit, de redistribuer ces revenus supplémentaires aux maisons d'édition. C'est ce genre de pratique que l'Université York a contestée avec succès, même s'il a fallu aller jusqu'à la Cour Suprême pour y arriver.

Quant au point 5, c'est celui qui permet à tout cet ensemble un peu délirant de pratiques de fonctionner. Tout repose sur le terme « prestige ». Comment le définit-on ? Simplement, encore une fois, par le facteur d'impact (toujours géré mystérieusement par Thomson-Reuters). Un auteur ne veut pas simplement faire circuler son article dans le monde ; il veut qu'il soit visible dans une boutique (alias revue ici) de prestige. *Science, Nature, The Lancet, New England Journal of Medicine*, etc. deviennent ainsi l'équivalent de ces boutiques qui ont pour nom Gucci, Vuitton, Armani, etc. et que l'on rencontre dans les rues huppées des grandes métropoles ou dans les magasins hors-taxes des grands aéroports. À la qualité se substitue ainsi le prestige qui, lui-même, est géré par la concurrence entre revues savantes et repose sur le fameux « facteur d'impact ».

Au détour de cette trop brève analyse, on voit donc que la communication scientifique repose sur un système qui permet aux chercheurs de ne pas être trop conscients des coûts considérables de cette communication. En parallèle, ce système contribue à cravacher ces mêmes chercheurs en les entraînant dans une course au prestige conçue en fait pour les revues. Ce faisant, la préoccupation pour la qualité, la solide qualité du travail, que nos travaux de recherche devraient incorporer se trouve subrepticement métamorphosée en course vers « l'excellence », terme qu'affectionnent tous les administrateurs du monde, d'abord parce qu'il est éminemment vague et vide de sens, et parce qu'un régime de compétition intense facilite l'exercice du pouvoir.<sup>3</sup> Ce

---

3 Une première analyse de ce terme apparaissait déjà dans le livre posthume de notre regretté collègue, Bill Readings, *The University in Ruins*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1996. Dans une perspective un peu différente, j'ai repris la critique de ce terme en l'opposant à la qualité : l'excellence repose sur

faisant aussi, ce système permet à des entreprises multinationales privées de ponctionner de manière significative les fonds publics consacrés à la recherche, et ce dans le monde entier. On estime que le commerce mondial des revues savantes monte environ à 10 à 12 milliards de dollars par an.

## Le libre accès et ses possibilités

Pour répondre à cette situation qui, en plus des maux déjà décrits, entraîne de graves distorsions d'accès et de visibilité dans le monde, le mouvement en faveur du libre accès cherche à mettre en place deux possibilités :

1. Un système d'auto-archivage de nos articles dans un dépôt institutionnel (par exemple « Papyrus » dans notre université) ;
2. La création de revues en libre accès ou la transformation de revues existantes en libre accès.

Dans le premier cas, celui de l'auto-archivage, souvent appelé la voie verte (Green Road), le modèle à suivre est très clairement celui instauré par le recteur de l'Université de Liège, Bernard Rentier, en Belgique. Par manque d'espace, nous nous limiterons à renvoyer le lecteur au site même de Liège pour permettre d'en étudier les modalités et les possibilités : <http://orbi.ulg.ac.be/>.

Dans le deuxième cas, celui des revues en accès libre (aussi appelé « voie dorée »), il faut bien comprendre que, idéalement, une revue en accès ouvert est **gratis** pour l'auteur et **libre** pour l'utilisateur. Par libre, on entend ici les droits de réutilisation qu'inhibent des sociétés comme Copibec. Un des meilleurs exemples de plate-forme dorée est Redalyc au Mexique (<http://www.redalyc.org/>). La plate-forme Revues.org en France (<http://www.revues.org/>) n'est pas entièrement en accès ouvert, mais comprend de nombreuses revues qui le sont. On peut aussi trouver une liste de revues en accès ouvert dans le « Directory of Open Access Journal » (<http://www.doaj.org/>). Une revue de type gratis/libre nécessite évidemment des subventions, mais dans de nombreux pays, les revues savantes sont déjà subventionnées. C'est le cas de nombreuses revues au Canada et au Québec, mais relativement peu sont en accès libre. Érudit, par exemple, pratique une politique systématique d'embargo sur eux ans, ce qui restreint beaucoup la visibilité des recherches québécoises récentes. Pourtant, les revues québécoises reçoivent des fonds du CRSH, du FQRSC, de l'aide plus ou moins en nature de leur université ou département, etc. La version papier de ces revues n'a plus grand sens, et la publication électronique coûte beaucoup moins cher. Bien des équipes d'étudiants de troisième cycle font marcher des revues intéressantes avec un financement très limité.

Le monde de la voie dorée est malheureusement devenu compliqué à cause de tentatives diverses pour récupérer le mouvement du libre accès au profit de diverses entreprises privées : le modèle auteur-payeur privilégié par la Public Library of Science (PloS), initialement conçu pour donner un plan d'affaires viable aux revues en accès libre, repose sur une demande d'argent en amont pour publier un article après évaluation par les pairs. En plus de créer une forme de

---

l'utilisation systématique de la concurrence entre individus et ne peut identifier que des champions, alors que la qualité renvoie à la capacité de fonctionner à un certain niveau de compétence, sans référence à la concurrence.

discrimination financière d'un nouveau genre dans la Grande Conversation scientifique, ce modèle a été corrompu de deux manières : d'une part, divers grands éditeurs ont créé des revues « hybrides » pour, en fait, augmenter leurs revenus ; d'autre part, des pseudo-éditeurs ont créé des douzaines de revues dans le seul but de générer des revenus en attirant les articles de chercheurs paniqués ou pas très éthiques, mais cherchant à se faire publier à tout prix.

## **Le libre accès et l'Université de Montréal**

Le mouvement du libre accès est actif depuis au moins la fin des années 1990 et surtout après 2002, date de publication de la déclaration de Budapest (voir, pour la traduction française, <http://www.budapestopenaccessinitiative.org/translations/french-translation>). Il est frappant de constater combien cette discussion a été absente de notre université, et même du Québec en général. Seule l'Université Concordia a commencé à mettre en place une politique d'archivage de la recherche. Ce résultat contraste curieusement avec le fait que, à la réunion de Budapest, trois Canadiens (Leslie Chan de Toronto, Stevan Harnad et moi-même de Montréal) participaient à ce groupe de 16 personnes. Il semble donc qu'une discussion devrait s'engager sur ce sujet dans notre université et, plus largement, au Québec, ne serait-ce que pour comprendre les enjeux importants derrière ce mouvement mondial. Il en va de notre visibilité de chercheurs ; il en va de la santé du système de communication scientifique ; il en va des problèmes financiers que le système actuel produit.